

Date de dépôt: 24 mai 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Charbonnier : Le Petit Beaulieu va-t-il fermer définitivement ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 mai 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le Petit Beaulieu est une unité de soins hospitaliers et ambulatoires de Médecine communautaire des HUG accueillant des patients souffrant d'alcoolisme. Cette unité a été créée à la demande du Conseil d'Etat en 1991. Le Petit Beaulieu offre deux programmes hospitaliers :

- de 5 à 7 jours, qui vise l'arrêt complet de la consommation avec un soutien médicalisé.*
- de 21 jours, qui permettent, après une période de sevrage, l'implication du patient dans un programme thérapeutique complet.*

En ambulatoire, les patients peuvent aussi bénéficier d'un suivi quotidien pendant la durée nécessaire dans le cadre d'un sevrage ainsi que participer aux groupes de soutien et aux divers autres soins/activités visant à favoriser l'autonomie et la réinsertion professionnelle et sociale.

En date du 15 décembre 2006, je déposais au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui avait la teneur suivante : "Est-ce réellement pour des raisons d'économie que l'unité d'alcoologie des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) restera fermée pendant ces fêtes de fin d'année et n'est-ce pas les prémisses à une atteinte plus conséquente aux prestations liées aux addictions en général ?"

La conclusion de la réponse du 25 janvier 2007 du Conseil d'Etat à cette interpellation avait la teneur suivante : « le Conseil d'Etat tient à réaffirmer qu'il n'a jamais été question de diminuer les prestations de l'unité d'alcoologie Petit Beaulieu y compris pour des raisons économiques. Il est, en effet, important de pouvoir répondre aux besoins des patients, tout en créant des synergies au sein de l'unité de manière que les prestations offertes correspondent aux demandes de la population concernée.

Enfin, le Conseil d'Etat précise que sa politique en matière de lutte contre les addictions demeure inchangée. »

Or, quelle n'est pas notre surprise d'apprendre par des patients du centre d'alcoologie, que le Petit Beaulieu devrait fermer définitivement en juin ou juillet de cette année ! Cette fermeture est présentée aux patients comme un transfert de l'unité hospitalière du Petit Beaulieu au Département de Psychiatrie (Belle-Idée), l'unité ambulatoire restant rattachée au Département de Médecine communautaire.

Ma question est la suivante :

Les HUG (Hôpitaux Universitaires Genevois) ont-ils pris la décision de fermer définitivement le Petit Beaulieu et si oui, quand et pour quelles raisons ?

REPONSE DU CONSEIL d'ETAT

1. Rappel

Le Petit Beaulieu est une structure de 10 lits; cette dernière offre aux patients souffrant de problèmes d'alcoolisme des cures de sevrage de 5 jours ou de 3 semaines et des consultations ambulatoires. Le Petit Beaulieu fait partie intégrante de l'unité d'alcoologie; sa mission s'inscrit dans le cadre plus global de la prise en charge des patients souffrant d'alcoolisme.

2. La réorganisation des départements médicaux des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

A la suite de la réorganisation des départements médicaux des HUG, il est apparu souhaitable de regrouper les unités assumant les traitements des addictions, dont la prise en charge de l'alcoolisme fait partie, au sein du Département de psychiatrie. C'est par conséquent par un souci de cohérence et d'efficience que l'unité sise au Petit Beaulieu est transférée à Belle-Idée. Le Conseil d'Etat réaffirme qu'il n'est, en aucun cas, question de supprimer

cette prestation médicale, comme il a d'ailleurs eu l'occasion de le faire à l'occasion de sa réponse à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Charbonnier concernant la fermeture de l'unité d'alcoologie à Genève durant les fêtes de fin d'année (IUE 363-A).

3. Le Petit Beaulieu poursuivra ses activités

Dès le 1^{er} juillet 2007, les activités du Petit Beaulieu seront poursuivies sur le site de Belle-Idée en gardant le même nombre de lits. Le regroupement des lits dans le domaine de l'addictologie sera complété le 1^{er} septembre 2007 avec le transfert de l'ensemble des lits du Département de psychiatrie dédiés à cette activité, soit la structure des Crêts à Champel et le Seran à Belle-Idée. Ainsi, les traitements stationnaires en matière d'alcoologie seront réunis dans le Pavillon « les Chênes ».

Cette réorganisation permettra une prise en charge optimale des patients grâce à une meilleure articulation entre les équipes et à une plus grande cohérence dans les prises en charge. Par ailleurs, le département de l'économie et de la santé indique que, afin de développer de manière harmonieuse les activités dans le domaine de l'addictologie, un responsable de cette unité a été récemment nommé.

De plus, dès cet automne seront mises en place des formations psychothérapeutiques pour augmenter les aptitudes de l'équipe dans le domaine des thérapies cognitivo-comportementales. Grâce à l'ensemble de ces démarches, l'activité du Petit Beaulieu sera mise en ligne avec les autres prises en soins offertes par le Département de psychiatrie auprès des patients alcoolodépendants et les prestations médicales seront grandement améliorées, en particulier au niveau des consultations ambulatoires.

En outre, une activité d'alcoologie communautaire reste affiliée au Département de médecine communautaire et de premier recours sous la responsabilité du Docteur Pascal Gache, et cela notamment pour maintenir une formation dans ce domaine des médecins de premier recours.

Enfin, une coordination trans-départementale entre les activités d'alcoologie sur ces deux sites sera établie pour parfaire l'harmonisation et l'efficacité des traitements offerts aux patients alcoolodépendants.

4. Les prestations ne seront pas supprimées, mais bel et bien améliorées

Le but de cette réorganisation est non pas de réduire les prestations ou, pire, de les supprimer, mais de les regrouper pour qu'elles soient encore plus efficaces que précédemment, et de les développer par la mise en place de formations permettant aux collaborateurs impliqués d'améliorer leur expertise.

Dans le cadre de la réorganisation des Départements médicaux, la direction générale des HUG avait demandé de regrouper, dans la mesure du possible, les compétences médicales qui, historiquement, avaient été réparties en fonction des développements réalisés au fil du temps. Le transfert des activités du Petit Beaulieu sur le site de Belle-Idée au Pavillon « Les Chênes » s'inscrit par conséquent dans cette logique, puisque, grâce à ce déménagement, les activités liées à l'addictologie seront réunies.

Le regroupement des compétences médicales et des lits au sein d'une seule unité permettra par ailleurs d'augmenter l'efficacité des équipes, jusqu'à ce jour réparties dans plusieurs lieux, et assurera une meilleure prise en charge des patients concernés.

5. Conclusion

En réponse à la préoccupation exprimée dans la présente interpellation, le Conseil d'Etat souligne à nouveau que la réorganisation des départements médicaux des HUG ne signifie aucunement la suppression de prestations et, en l'occurrence, la suppression des prestations délivrées par l'unité d'alcoologie, Petit Beaulieu y compris.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer